

REÇU LE

- 9 MARS 2026

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Comité de direction du **MARDI 24 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre février à quinze heures, l'Office du Tourisme Cœur de Béarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au bureau de Orthez, sous la présidence de Monsieur Christian LOMBART, son président.

Date de la convocation : 11/02/26 - Nombre de membres convoqués : 14 titulaires - Quorum à 8 membres

Etaient présents :

Au collège élus : Gérard DUCOS, Madame DUPLEIX, Christian LOMBART, Régis CASSAROUME, Céline LEMBEZAT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP

Au collège représentants professionnels : Rebecca JACKSON, Jean-Bernard LACAVE, Delphine CHERITI

Etaient excusés :

Au collège représentants professionnels : Didier CORRE, Gisèle BORDENAVE

Membres participants à la réunion : 09

Soit nombre de suffrages exprimés : 09

Objet : Budget 2025 - Affectation du résultat à l'exercice comptable 2026

Vu les articles L.133-7 et L133-8 du Code du Tourisme,

Vu les articles R133-10, R133-14 et R133-15 du Code du Tourisme indiquant que la préparation du budget de l'Office de Tourisme en EPIC par le directeur est alignée sur les dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales (CGCT) applicables aux collectivités

Vu l'article 7 des statuts de l'EPIC Office de Tourisme Cœur de Béarn qui prévoit que le vote du budget est une attribution du Comité de direction,

Vu les articles 19, 20 et 21 des statuts de l'EPIC Office de Tourisme Cœur de Béarn qui détermine la composition du budget et ses modalités d'adoption

Vu le compte administratif 2025 :

Le Président propose d'affecter les résultats de l'exercice comptable 2025 comme suit :

+ 63 411,55€ en section de fonctionnement dont 30 000€ ont déjà été affectés au BP 2026

+ 5 879,06€ en section d'investissement.

Le comité de direction, après en avoir délibéré à la majorité **soit 09 voix POUR**,

APPROUVE l'affectation du résultat à l'exercice comptable 2026

Et CHARGE la directrice de son exécution.

Le Président
Christian LOMBART

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Pau le :

Nombre de document joint : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Réunion du Comité de direction du MARDI 24 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre février à quinze heures, l'Office du Tourisme Cœur de Béarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au bureau de Orthez, sous la présidence de Monsieur Christian LOMBART, son président.

Date de la convocation : 11/02/26 - Nombre de membres convoqués : 14 titulaires - Quorum à 8 membres

Etaient présents :

Au collège élus : Gérard DUCOS, Madame DUPLEIX, Christian LOMBART, Régis CASSAROUME, Céline LEMBEZAT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP

Au collège représentants professionnels : Rebecca JACKSON, Jean-Bernard LACAVE, Delphine CHERITI

Etaient excusés :

Au collège représentants professionnels : Didier CORRE, Gisèle BORDENAVE

Membres participants à la réunion : 09

Soit nombre de suffrages exprimés : 09

Objet : Budget 2025 : Proposition de compte administratif, compte de gestion, affectation du résultat

Annexes envoyées : Compte administratif 2025

Vu les articles L.133-7 et L133-8 du Code du Tourisme,

Vu les articles R133-10, R133-14 et R133-15 du Code du Tourisme indiquant que la préparation du budget de l'Office de Tourisme en EPIC par le directeur est alignée sur les dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales (CGCT) applicables aux collectivités

Vu l'article 7 des statuts de l'EPIC Office de Tourisme Cœur de Béarn qui prévoit que le vote du budget est une attribution du Comité de direction,

Vu les articles 19, 20 et 21 des statuts de l'EPIC Office de Tourisme Cœur de Béarn qui détermine la composition du budget et ses modalités d'adoption

Il a été proposé le compte administratif 2025 :

Les comptes 2025, votés par chapitre, font apparaître les résultats suivants :

En dépense :

	BP + DM 3	Réalisé
Section de fonctionnement de :	608 177,59€	572 287,23€
Section d'investissement de :	21 357,79€	15 478,73€

En recette :

	BP + DM 3	Réalisé
Section de fonctionnement de :	608 177,59€	635 698, 78€

Section d'investissement de :	21 357,79€	21 357,79€

A la lecture du compte administratif de l'exercice 2025, il est constaté les résultats suivants :

Résultat d'exploitation 2025	-9 132,08 €
Résultat d'investissement 2025	-3 361,61 €

Résultat d'exploitation cumulé	63 411,55 €
Résultat d'investissement cumulé	5 879,06 €
Total cumulé	69 290,61 €

Analyse de la situation : l'exercice 2025 est en déficit en fonctionnement (- 9 132,08€) et en investissement (- 3 361,61€), ce qui signifie que l'on prend ces sommes dans la reprise de résultat de l'exercice 2024 pour clôturer l'exercice 2025.

Le comité de direction, après en avoir délibéré à l'unanimité **soit 09 voix POUR**,

ADOpte le compte administratif 2025

ET CHARGE la directrice de son exécution.

Le Président
Christian LOMBART



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Pau le :

Nombre de document joint : 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Réunion du Comité de direction du MARDI 24 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre février à quinze heures, l'Office du Tourisme Cœur de Béarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au bureau de Orthez, sous la présidence de Monsieur Christian LOMBART, son président.

Date de la convocation : 11/02/26 - Nombre de membres convoqués : 14 titulaires - Quorum à 8 membres

Etaient présents :

Au collège élus : Gérard DUCOS, Madame DUPLEIX, Christian LOMBART, Régis CASSAROUME, Céline LEMBEZAT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP

Au collège représentants professionnels : Rebecca JACKSON, Jean-Bernard LACAVE, Delphine CHERITI

Etaient excusés :

Au collège représentants professionnels : Didier CORRE, Gisèle BORDENAVE

Membres participants à la réunion : 09

Soit nombre de suffrages exprimés : 09

Objet : Budget Primitif 2026 : Proposition de Décision Modificative n°1

Annexe envoyée : tableau présentation du projet de Décision Modificative n°1.

Vu les articles L.133-7 et L133-8 du Code du Tourisme,

Vu les articles R133-10, R133-14 et R133-15 du Code du Tourisme indiquant que la préparation du budget de l'Office de Tourisme en EPIC par le directeur est alignée sur les dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales (CGCT) applicables aux collectivités

Vu l'article 7 des statuts de l'EPIC Office de Tourisme Cœur de Béarn qui prévoit que le vote du budget est une attribution du Comité de direction,

Vu les articles 19, 20 et 21 des statuts de l'EPIC Office de Tourisme Cœur de Béarn qui détermine la composition du budget et ses modalités d'adoption

Vu le budget primitif 2026 adopté en comité de direction du 21 janvier 2026

Il est proposé une décision de modification n°1

Qui fait apparaître **POUR LA PARTIE FONCTIONNEMENT :**

En RECETTE de fonctionnement :

Compte 002 : reprise partielle du résultat : + 33 411,55€

Soit une Décision Modificative en RECETTE de fonctionnement de : + 33 411,55€

Qui ramène à un budget de 580 286, 55€

En DEPENSE de fonctionnement :

Il est proposé des réajustements de lignes pour équilibrer le budget de la manière suivante :

Au chapitre 011 : Charges à caractère général : + 33 411,55€ qui se répartie ainsi :

La variation des stocks de marchandises : +14 545,95€

Puis en fonction des besoins de l'activité et pour la gestion courante :

- Compte 60420 Prestations de service : + 7 365,60€
- Compte 6063 Fourniture d'entretien et petit équipement : +500€
- Compte 6066 Carburants : +500€
- Compte 61551 Entretien et réparation matériel roulant : +1000€
- Compte 6226 Honoraires : + 2500€
- Compte 6231 Annonces et insertions : + 2000€
- Compte 6236 Catalogues et imprimés : +1000€
- Compte 6238 Divers Publicités/relation publique : + 2000€
- Compte 6251 Voyages et déplacements : + 1000€
- Compte 6256 Missions : +1000€

Soit une Décision Modificative en DEPENSE de fonctionnement de : + 33 411,55€

Qui ramène à un budget de 580 286, 55€

Pour information, selon la nouvelle nomenclature comptable en application pour les Epic, plusieurs comptes ont été supprimés et notamment le compte 022 : dépenses imprévues de fonctionnement ; de ce fait, il n'existe plus de compte permettant de mettre des sommes en attente, non utilisées.

Par ailleurs, la proposition de décision de modification présentée fait apparaître **POUR LA PARTIE INVESTISSEMENT :**

En recette d'investissement

Compte 001 Reprise du résultat d'investissement : **5 879,06€**

Soit une Décision Modificative en DEPENSE d'investissement de : 5 879,06€

Qui ramène à un budget de 17 585,44€

En dépense d'investissement :

Compte 20 Immobilisations incorporelles : + 1 879,06€

Compte 21 Immobilisations corporelles : + 4 000€

Soit une Décision Modificative en DEPENSE d'investissement de : 5 879,06€

Qui ramène à un budget de 17 585,44€

Pour information et comme vu précédemment, il n'existe plus non plus compte 020 dépenses imprévues d'investissement et donc idem pour le gonflement des comptes en 20 et 21

Le comité de direction, après en avoir délibéré à la majorité **soit 09 voix POUR,**

ADOpte la décision modificative n°1 au Budget primitif 2026

Et CHARGE la directrice de son exécution.

Le Président
Christian LOMBART



OFFICE DE TOURISME CŒUR DE BEARN
Compte Administratif - 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chap/ article	Libellé	BP 2025 + DM3	Réalisé au 31/12/2025
011	Charges à caractère général	173 406,51 €	158 313,70 €
6037	Variation des stocks de marchandises	17 212,96 €	17 212,96 €
60420	Prestations de service	2 500,00 €	8 705,70 €
60421	Prestations de service activités commerciales	23 000,00 €	21 946,69 €
6061	Fournitures non stockables	9 000,00 €	6 859,59 €
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	1 500,00 €	2 459,24 €
6064	Fournitures de bureau	1 000,00 €	928,47 €
6066	Carburants	2 200,00 €	1 629,94 €
607	Achats de marchandises	17 750,00 €	20 180,04 €
611	Sous traitance paies	2 200,00 €	2 161,20 €
6135	Locations Mobilières	6 900,00 €	6 999,94 €
6137	Redevances, droits de passage et servitudes diverses	16 400,00 €	8 929,25 €
61551	Entretien et réparation matériel roulant	500,00 €	- €
6156	Maintenance	13 500,00 €	11 405,96 €
6161	Assurances	5 800,00 €	5 537,22 €
618	Frais d'abonnement	670,00 €	658,81 €
6225	Indemnité comptable et régisseurs	1 970,00 €	1 931,14 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	150,00 €	48,81 €
6231	Annonces et Insertions	9 303,55 €	7 298,82 €
6233	Foires et expositions	1 500,00 €	750,00 €
6236	Catalogues et imprimés	12 000,00 €	10 277,32 €
6238	Divers pubs (presse + relation publique)	4 000,00 €	1 869,58 €
6251	Voyages et déplacements	2 000,00 €	988,53 €
6256	Missions	3 000,00 €	1 868,76 €
6257	Frais de réception	1 500,00 €	779,36 €
6261	Affranchissement	800,00 €	536,96 €
6262	Frais de télécommunications	5 950,00 €	5 699,61 €
627	Services bancaires et assimilés	1 200,00 €	1 347,33 €
6281	Cotisation organismes référents	2 000,00 €	1 971,20 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 900,00 €	4 990,96 €
637	Autres Impôts, taxes et versements assimilés	3 000,00 €	2 340,31 €
67	Charges exceptionnelles	516,00 €	16,00 €
673	Titres annulés sur exercice antérieur	16,00 €	16,00 €
678	Autres dépenses exceptionnelles	500,00 €	- €
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	8 000,00 €	8 000,00 €
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	8 000,00 €	8 000,00 €
012	Charges du Personnel	409 320,00 €	393 840,41 €
6333	Participation employeurs à la formation professionnelle continue	1 000,00 €	1 125,72 €
6411	Salaires et charges	297 000,00 €	289 229,30 €
645	Charges (Urssaf, retraite, assedic, prévoyance...)	103 000,00 €	98 689,08 €
6413	Gratifications stagiaires	1 500,00 €	- €
6472	Versements aux comités d'entreprises	1 500,00 €	1 561,31 €
6475	Cotisations médecine du travail	1 320,00 €	1 320,00 €
648	Autres charges de personnel (dt reste à charge formation)	4 000,00 €	1 915,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 117,12 €	12 117,12 €
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	12 117,12 €	12 117,12 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	4 817,96 €	- €
023	Transfert en section d'investissement		
	TOTAL	608 177,59 €	572 287,23 €

RECETTES

Chap/ article	Libellé	BP 2025 + DM3	Réalisé au 31/12/2025
70	Vente de produits	81 834,00 €	94 447,60 €
70611	Visite patrimoine	15 500,00 €	18 807,50 €
70621	Partenaires commerciaux	12 404,00 €	12 404,00 €
70622	Prestation en option, partenaires commerciaux	30,00 €	65,00 €
70623	Prestation de services pour le classement des meublés de tourisme	2 900,00 €	2 815,00 €
707	Boutique	21 000,00 €	26 298,08 €
7082	Commissions sur vente - Billetterie spectacle	3 000,00 €	3 306,97 €
70878	Remboursement de frais	- €	
7088	Autres produits d'activités annexes Dvpt Comm	27 000,00 €	30 751,05 €
013	Atténuation de charges	- €	14 840,79 €
6037	Variation des stocks de marchandises	- €	14 545,95 €
64198	Remboursement sur rémunération du personnel	- €	
6459	Remboursement / charges SS et Prévoyance	- €	294,84 €
74	Subventions d'exploitation	378 148,79 €	378 148,79 €
74711	Contribution CCLO	367 648,83 €	367 648,83 €
74718	Autres emplois aidés	10 499,96 €	10 499,96 €
75	Autres produits de gestion courante	75 351,17 €	75 351,17 €
753	Reversement Taxe de Séjour	75 351,17 €	75 351,17 €
77	Produits exceptionnels	300,00 €	366,80 €
778	Autres produits exceptionnels	300,00 €	366,80 €
002	Reprise partielle du résultat	72 543,63 €	72 543,63 €
	TOTAL	608 177,59 €	635 698,78 €

Résultat d'exploitation 2025	-9 132,08 €
Résultat d'investissement 2025	-3 361,61 €
Résultat d'exploitation cumulé	63 411,55 €
Résultat d'investissement cumulé	5 879,06 €
Total cumulé	69 290,61 €

REÇU LE
- 9 MARS 2026
Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chap/article	Libellé	BP 2025 + DM3	Réalisé au 31/12/2025
020	Dépenses imprévues d'investissement	2 000,00 €	- €
20	Immobilisations incorporelles	9 500,00 €	8 474,80 €
2051	Concessions et droits similaires, brevets	9 500,00 €	8 474,80 €
21	Immobilisations corporelles	9 857,79 €	7 003,93 €
2181	Installations générales, agencements	1 500,00 €	1 104,97 €
2183	Matériel de bureau et informatique	8 357,79 €	5 898,96 €
	TOTAL	21 357,79 €	15 478,73 €

Pour information, les crédits sont votés au niveau des chapitres.

RECETTES

Chap/article	Libellé	BP 2025 + DM3	Réalisé au 31/12/2025
001	Reprise du résultat investissement	9 240,67 €	9 240,67 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 117,12 €	12 117,12 €
2805	Concessions et droits similaires, brevets,...	4 571,15 €	4 571,15 €
28183	Matériel de bureau et informatique	7 545,97 €	7 545,97 €
	TOTAL	21 357,79 €	21 357,79 €